



## Point no 10 de l'ordre du jour

# Rapport du Conseil communal de Milvignes au Conseil général relatif à la pétition « Pour le maintien d'un service postal de qualité à Milvignes »

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous adresse le présent rapport en référence à la pétition citée en titre, adressée à votre autorité, traitée le 16 novembre 2017 et dont les auteurs n'ont pas été informés du traitement.

## Dépôt de la pétition

La pétition citée en titre et reproduite ci-dessous a été déposée, nantie d'un millier de signatures le 3 novembre 2017, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil général.



LA GRAPPE  
Milvignes

1

Milvignes 3 novembre 2017

Monsieur Olivier STEINER  
Président du Conseil général  
Milvignes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Alertés par les médias sur les fermetures programmées des bureaux de postes de Bôla et d'Auvernier, puis de la garantie du maintien de celui de Colombier que jusqu'en 2020, le parti La Grappe a interrogé la population.

Aussi nous déposons aujourd'hui une pétition munie de 1000 signatures de citoyennes, citoyens et utilisateurs de ces 3 bureaux de postes, choqués par ces annonces.

Nous demandons au Conseil général de notre commune de prendre, sans attendre, toutes les dispositions nécessaires au maintien d'un service postal de qualité à Milvignes, comme le souhaitent les pétitionnaires.

Nous déposerons les mêmes listes au Grand Conseil neuchâtelois la semaine prochaine, conscient que ces menaces dépassent largement le cadre communal.

Nous vous remercions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, d'entendre le désarroi populaire exprimée à travers ces listes.

Pour le comité pétitionnaire de La Grappe :

F. Laurent

## Traitement de la pétition

Durant sa séance du 16 novembre 2017, cet objet a été porté à l'ordre du jour. Arrivé à ce point, Monsieur le Président du Conseil général a donné la parole au Conseil communal. Celui-ci a expliqué que le traitement de ce dossier par l'exécutif était l'objet d'un rapport d'information prévu plus loin dans l'ordre du jour.

Invité par le Président de votre autorité à présenter ce rapport dans le cadre du traitement de la pétition pour pouvoir passer au point suivant, le Conseil communal s'est exécuté et le point fut considéré comme traité.

Toutefois et considérant le traitement public du dossier par le Conseil communal ainsi que l'appartenance à une formation politique présente au Conseil général d'une partie des pétitionnaires, ceux-ci n'ont pas été notifiés formellement par l'autorité du traitement réservé à leur texte.

## Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose de considérer que la pétition a été formellement et adéquatement traitée par le Conseil communal.

Que celui-ci a en outre fait diligence dans ce dossier et rapporté régulièrement à votre autorité son engagement pour protéger le service visé par la pétition.

En conséquence, le Conseil communal propose au Conseil général d'informer les pétitionnaires par le truchement d'un courrier établi par la chancellerie et transmis au bureau de votre autorité, du traitement terminé de la pétition. Ceci ne terminant en rien l'engagement de l'exécutif pour protéger les offices de poste.

Le Conseil communal

Colombier, le 10 octobre 2018